





VOLET GOUVERNANCE DU PROGRAMME OMIDELTA ANE

Termes de référence

A.1.1.4.a: Elaboration de la fiche d'étude de cas pour le benchmarking / partage des bonnes pratiques et distinction des meilleures ACEP/CPC en matière de contrôle citoyen et de promotion d'initiatives durables en faveur de la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

ONG ALCRER

Décembre 2020





Contributions des ACEP/CPC en matière de contrôle citoyen et de promotion d'initiatives durables en faveur de la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

APPEL A SOUMISSION D'ETUDE DE CAS (Bonnes pratiques mises en œuvre)

Le Bénin, à l'instar de la Communauté internationale, s'est engagé à œuvrer pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) N°6 à savoir « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». La réalisation de ce défi nécessite l'implication de tous les acteurs notamment les ACEP et les CPC.

L'avènement des Associations des Consommateurs de l'Eau Potable (ACEP) dans les communes a favorisé la veille citoyenne dans le dispositif communal de la gestion du service public de l'eau. Parallèlement aux activités des ACEP et en complément, les Cellules de Participation Citoyenne (CPC) mises en place dans l'ensemble des communes par l'ONG ALCRER et Social Watch Bénin contribuent, à travers leur veille citoyenne, à améliorer la gouvernance locale et à assurer une meilleure performance dans la fourniture des services publics aux populations à la base dans divers secteurs dont celui de l'eau et l'assainissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Volet Gouvernance du programme OmiDelta Fonds "Acteurs Non Etatiques" financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas et géré par la SNV Bénin, il est prévu de documenter les meilleures pratiques des ACEP et CPC en matière de contrôle citoyen et de bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

A cet effet, les ACEP, les CPC ou les associations d'ACEP et CPC ou des réseaux d'ACEP ou réseaux de CPC sont invitées à soumettre pour appréciation leur contribution à la bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire de compétence. Les meilleures pratiques seront primées à la suite des travaux d'un jury spécialement constitué à cet effet.

I. Conditions générales de participation

Le présent appel à soumission d'étude de cas vise à évaluer / sélectionner les meilleures pratiques des ACEP/CPC et à les primer. Il est ouvert à toutes les ACEP et CPC ou à une association d'ACEP et CPC des différentes communes du Bénin. Les candidats devront soumettre une fiche d'étude de cas présentant une meilleure action / pratique en matière de contrôle citoyen et de bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La fiche d'étude de cas doit comporter :

Dénomination de la structure / organisation :
Identité du responsable :
Département :
Commune d'intervention
Contact(s) : Tél. : Email :
Champ d'intervention choisi
Titre de l'action ou de l'initiative
Auteurs, références et contacts

Période de mise en œuvre

Zone de couverture

Contexte

Justification de l'action

Acteurs et parties prenantes

Objectifs de l'action

Approche utilisée

Impacts et/ou résultats obtenus

Brève présentation de(s) l'action(s) menée(s)

Innovation et facteurs clés de succès

Enseignements tirés

Durabilité (dispositions prises ou mises en place pour pérenniser les résultats / impacts obtenus)

Sensibilité au genre

Conditions de reproductibilité dans une autre commune

II. Soumission des pratiques

Toutes les fiches décrivant les pratiques / contributions à la bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement seront déposées sous plis fermé au secrétariat de l'ONG ALCRER sise à côté de la quincaillerie CTPS à 100 m de la télévision Canal 3 en allant au carrefour Bénin Marché ou Bank Of Africa (BOA), C/2124 D / Agence Atlantique Assurances, Quartier Mènontin, Cotonou, 01 BP 2769, Tél. : 94 19 16 13, ou par E-mail : alcrerpara@yahoo.fr au plus tard le **Vendredi 15 janvier 2021 à 17 heures**.

L'enveloppe portera uniquement la mention « Contributions des ACEP/CPC en matière de contrôle citoyen et de promotion en faveur de la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement) ».

Les ACEP/CPC, dont les études de cas sur les bonnes pratiques auront été sélectionnées, seront appelées à présenter leurs actions au cours d'un atelier de partage d'expériences sur les bonnes pratiques en matière de contrôle citoyen et d'initiatives en faveur de la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement qui sera organisé à cet effet.

Les types de pratiques, actions / initiatives peuvent, entre autres, couvrir sur les champs suivants :

- Fonctionnalité des ouvrages
- Qualité de l'eau
- Qualité du SPE (prix, continuité du service, accès équitable, etc.)
- Qualité du service d'hygiène et d'assainissement
- Organisation d'audiences publiques de reddition des comptes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Suivi des décisions prises au cours des audiences publiques de reddition des comptes
- Interpellation sur le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Emissions radio sur le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Plaidoyer sur le secteur de l'eau et de l'assainissement
- Plaidoyer pour l'inscription à l'ordre du jour du Conseil communal d'un sujet lié à l'eau et à l'assainissement
- Continuité du service de secteur de l'eau

- Usage des plateformes / applications disponibles dédiées au suivi du SPE (exemple « Sac Tic »,
 « Communes 229 » disponibles sur Play Store ou « www.alert-eau.bj/ » ou autres)
- Evaluation du service public de l'eau (SPE)
- Evaluation ou participation à l'élaboration de rapport alternatif du service public de l'eau (SPE)
- Plaintes sur le service public de l'eau
- Accompagnement dans le processus du budget participatif
- Visite de chantier de réalisation ou de réparation d'un point d'eau
- etc.

III. Critères de notation

La sélection des meilleures ACEP/CPC en matière de contrôle citoyen et de **promotion d'initiatives durables en faveur de la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement** tiendra compte des six (6) critères ci-dessous :

- Pertinence de l'action : Il s'agit de la mesure dans laquelle une meilleure pratique qui contribue ou a contribué à la bonne gouvernance dans le secteur AEPHA en prenant en compte les besoins des bénéficiaires.
- 2. **Efficacité de l'action** : mesure dans laquelle l'action a amélioré les performances en matière de contrôle citoyen des services publics de l'eau, de l'hygiène ou de l'assainissement ; capacité de l'action à réduire les risques de mauvaise gouvernance.
- 3. **Impact de l'action sur les populations bénéficiaires :** amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement des populations à la suite de l'action, qui de ce fait a contribué à la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.
- 4. **Durabilité de l'action ou de l'initiative** : dispositions qui ont été prises au cours de la mise en œuvre de l'action pour rendre les résultats de l'action durables.
- 5. **Qualité de l'approche adoptée :** synergie d'action entre les acteurs clés du secteur AEPHA, participation des communautés à la base, méthodologie / outils développés.
- 6. **Sensibilité au genre :** dans quelle mesure l'action a impliqué les femmes et a permis d'améliorer l'accessibilité de l'eau aux femmes.
- 7. **Qualité de la présentation** : simplicité, concision, respect du nombre de mots.

Pour plus de détails, se référer aux lignes directrices accompagnant cette fiche.

IV. Récompense

Il est prévu :

- La documentation des dix (10) bonnes pratiques des ACEP/CPC les plus performantes retenues pour la réalisation de 12 posters illustratifs ou de recueil des bonnes pratiques des ACEP/CPC.
- Un financement de petits projets des cinq (05) premières ACEP/CPC performantes retenues à hauteur d'un million cinq cent mille (1.500 000) FCFA, soit au total sept millions cinq cent mille (7 500 000) FCFA.

V. Jury / Comité d'évaluation

Les travaux d'évaluation et de sélection des études de cas concernant les bonnes pratiques des ACEP et CPC en matière de contribution à la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement seront assurés par un jury de cinq (5) membres composés comme suit :

- Une personne ressource spécialiste en AEPHA (1);
- Une personne ressource spécialiste en gouvernance locale (1) ;
- Un(e) représentant(e) de chacune des structures : PNE-Bénin, ALCRER et Social Watch Bénin (3).

VI. Chronogramme

N°	Activité	Période/Date	
1.	Validation fiche d'étude de cas et grille d'évaluation	Mercredi 08 juillet 2020	
	<u>: 1</u> : Sélection des dix (10) meilleures ACEP/CPC en matière de tives durables en faveur de la bonne gouvernance dans le sec		
2.	Lancement de l'appel / Appel à candidatures	Mercredi 02 déc. 2020	
3.	Clôture du dépôt des dossiers de candidatures	Vendredi 15 janvier 2021	
4.	<u>Travaux des Membres du Jury / Comité d'évaluation</u> : dépouillement des fiches et identification des bonnes pratiques des ACEP/CPC les plus performantes à illustrer en 12 posters ou à éditer comme recueil des meilleures pratiques des ACEP et CPC en faveur de la gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.	Du lundi 18 au vendredi 22 janvier 2021, soit 5 jours ouvrables	
5.	Transmission des résultats au consortium	Mercredi 27 janvier 2021	
<u>Phas</u>	se 2 : Financement de petits projets des cinq (05) premières A	CEP/CPC performantes retenues	
1.	Demande aux dix (10) candidats présélectionnés de présenter un petit projet selon le canevas de soumission	Lundi 1er février 2021	
2.	Date limite de dépôt des petits projets des dix (10) premières ACEP/CPC	Vendredi 19 février 2021	
3.	<u>Travaux des Membres du Jury / Comité d'évaluation</u> : évaluation des projets soumis par les premières ACEP/CPC performantes retenues pour financement	Du lundi 22 au vendredi 26 février 2021, soit 5 jours ouvrables	
4.	Transmission des résultats au consortium	Semaine du 1er mars 2021	
5.	Transmission des résultats au consortium Atelier de partage d'expériences et de bonnes pratiques Remise des prix aux cinq (05) lauréats	Semaine du 1er mars 2021 Jeudi 11 mars 2021	
	Atelier de partage d'expériences et de bonnes pratiques		







VOLET GOUVERNANCE du Programme OMIDELTA / FONDS ANE

PRIX DES MEILLEURES ACEP/CPC EN MATIERE DE CONTROLE CITOYEN ET D'INITIATIVES DE FINANCEMENT DURABLE GRILLE D'EVALUATION DES ACEP/CPC

Département :	Commune :	ACEP	CPC	
Nom et prénom du Répondant :				
Poste de responsabilité :				

Critères	Indicateurs clés identifiés dans l'action pour motiver la note	Notes	Observations
Pertinence de l'action : peut-elle être considérée comme une meilleure pratique qui contribue ou a contribué à la bonne gouvernance dans le secteur AEPHA Il s'agit de la mesure dans laquelle les besoins des bénéficiaires ont été pris en compte.		/20	
Efficacité de l'action : mesure dans laquelle l'action a amélioré les performances en matière de contrôle citoyen des services publics de l'eau, de l'hygiène ou de l'assainissement ; capacité de l'action à réduire les risques de mauvaise gouvernance		/20	
Impact de l'action sur les populations bénéficiaires : amélioration des conditions de vie des populations à la suite de l'action		/20	
Durabilité de l'action ou de l'initiative : dispositions qui ont été prises pour rendre les résultats de l'action durables		/10	
Qualité de l'approche adoptée : synergie d'action entre les acteurs clés du secteur AEPHA, participation des communautés à la base, méthodologie / outils développés		/15	
Sensibilité au genre : dans quelle mesure l'action a impliqué les femmes et a permis d'améliorer l'accessibilité de l'eau aux femmes.		/10	
Qualité de la présentation : simplicité, concision, respect du nombre de mots		/05	
Total		100	